
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Olivier NOCQUET.

Etaient présents (13) : M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Serge DELAPORTE, Mme Edith SIMON, M. Christophe GACEM, Mme Lucie AUBRÉE, Mme Anna BATTISTON (arrivée à partir de la délibération n°2026/09/17 – 2), Mme Priscilla DAVOUST, M. Kévin DUCHEMIN, M. Emmanuel JOUBIN, M. Yann LE ROUX, M. Claude THÉAULT, M. Marc VIGOT.

Pouvoirs (3) : Mme Karine CHESNEL (pouvoir à M. Kévin DUCHEMIN), Mme Sylvie LEHOBEY (pouvoir à M. Olivier NOCQUET), M. Benoît RABEL (pouvoir à M. Claude THÉAULT).

Excusée (1) : Mme Kelly COSTILS

Absents (2) : M. Cédric CAER, Mme Sophia GARCIA,

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., le conseil municipal nomme M. Kévin DUCHEMIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum (au moins la moitié des membres du conseil en exercice soit 10 membres présents) est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Rénovation énergétique du groupe scolaire : approbation du plan de financement, attribution et autorisation de signature des marchés aux entreprises et sollicitation de subventions
- Budget général : décision modificative
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
Délibération n° 2026/09/17 - 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2026.

Rénovation énergétique du groupe scolaire : approbation du plan de financement, attribution et autorisation de signature des marchés aux entreprises et sollicitation de subventions
Délibération n° 2026/09/17 – 2

- Arrivée de Mme Anna BATTISTON -

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de rénovation énergétique de l'école, engagée lors du précédent mandat, a fait l'objet de plusieurs délibérations :

- Par délibération du 14 mai 2024, le conseil municipal avait validé l'engagement de l'opération et autorisé la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDEM 50.

- Par délibération du 8 juillet 2025, le conseil municipal avait validé l'avant-projet définitif des travaux pour un montant de 1 203 315 € HT et retenu deux options : « isolation du vide sanitaire » et « installation de brise soleils » pour un montant de 39 400 € HT soit 1 242 715 € HT. Il avait également autorisé le dépôt de la demande de permis de construire.

- Par délibération du 13 janvier 2026, le conseil municipal avait approuvé le plan de financement prévisionnel pour un montant total d'opération de 1 642 118,37 € HT (comprenant le coût de maîtrise d'œuvre, les travaux et frais divers). Il avait également autorisé le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux et solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département.

Le permis de construire et de démolir deux classes a été accordé par arrêté du 10 avril 2026.

L'avis d'appel à concurrence pour la consultation dématérialisée en procédure adaptée relative aux travaux de rénovation énergétique de l'école Antoine de Saint-Exupéry a été publié le 1er juillet 2026. La date limite de réception des plis a été fixée au 20 août 2026 à 17h00.

Le nombre d'offres reçues par lot :

N° de lot	**Intitulé**	**Nombre d'offres reçues**
1	Gros œuvre	1
2	Charpente, ossature bois, bardage bois	2
3	Couverture	2
4	Menuiseries extérieures	1
5	Cloisons, doublages, plafonds, menuiseries intérieures	1
6	Peinture, sols souples	3
7	Carrelage, faïence	0 ➔ lot infructueux
8	Electricité, SSI	5
9	Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation	3
10	Terrassement, VRD, Espaces verts	1
11	Démolitions	1
	Total	20

L'analyse des candidatures et l'examen des offres réalisés par l'équipe de maîtrise d'œuvre a permis un classement de ces offres, établi d'après les critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation.

Suite à l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée réunie le 17 septembre 2026 à 17h30, Monsieur le Maire présente la liste des entreprises mieux disantes.

Pour le lot n° 7 « Carrelage, faïence » déclaré infructueux par absence d'offres, trois entreprises ont été contactées directement pour émettre une offre de gré à gré. L'entreprise LENOBLE CARRELAGES a remis le devis économiquement le plus avantageux pour un montant de 13 063,89 € H.T.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** la poursuite de l'opération de rénovation énergétique de l'école ;
- **APPROUVE** le plan de financement actualisé après analyse des offres, à savoir :

Dépenses prévisionnelles		**Recettes prévisionnelles**	
	Montant H.T		**Montant H.T**
Maîtrise d'œuvre	158 740.37	Programme Actée-Chêne 2	120 000.00
Travaux (après appel d'offres) dont désamiantage	1 163 046.69	Etat (DETR, DSIL, Fonds vert) - 40%	621 758.56
Travaux divers (branchements et autres frais évalués à 20% du montant des travaux)	232 609.34	Département de la Manche(FIR)	120 000.00
		Autofinancement	692 637.84
TOTAL H.T	**1 554 396.40**	**TOTAL H.T**	**1 554 396.40**

- **ATTRIBUE** les lots aux soumissionnaires suivants :

LOT		**ENTREPRISE PROPOSEE MIEUX DISANTE**			
		Nom de l'entreprise	**MONTANT HT hors option**	**MONTANT HT PSE1**	**MONTANT TOTAL HT avec option**
1	Gros œuvre	LB	182 000.00 €	6 316.78 €	188 316.78 €
2	Charpente Bois - Ossature Bois - Bardage	LEPETIT DANIEL	93 500.00 €		93 500.00 €
3	Etanchéité - Couverture	MARIE TOIT	149 164.28 €		149 164.28 €
4	Menuiseries Extérieures	RESBEUT	73 806.76 €		73 806.76 €
5	Doublages - Cloisons - Plafonds - Menuiseries Intérieures	RESBEUT	141 291.13 €		141 291.13 €
6	Peinture - Sols souples	RD PEINTURE	42 577.82 €		42 577.82 €
8	Electricité - SSI	OZENNE	63 693.47 €		63 693.47 €
9	Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation	FOUCHARD	295 804.76 €		295 804.76 €
10	Terrassement - VRD - Espaces Verts	LTP LOISEL	31 940.00 €		31 940.00 €
11	Démolitions	LTP LOISEL	19 800.00 €		19 800.00 €

- **ACCEPTE** la prestation supplémentaire éventuelle du lot Gros Œuvre, pour la démolition complète de la dalle des sanitaires 26.S.1, 26.S.2 et 26.T.1 et création dallage isolé en remplacement de l'article "découpe et réfection du dallage du CCTP » pour un montant de 6 316,78 € HT.

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise LENOBLE CARRELAGES économiquement le plus avantageux pour un montant de 13 063,89 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le maire :
 - à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution,
 - à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert 2026 ainsi qu'auprès du Département de la Manche au titre du FIR et auprès de tout autre organisme,
 - à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et fera l'objet d'un affichage conformément aux dispositions légales en vigueur.

Monsieur DUCHEMIN s'interroge sur la nature des travaux du lot Gros œuvre. Il est indiqué que ce lot comprend la dépose de menuiseries extérieures, le passage de fourreaux, les travaux du local de la pompe à chaleur, la modification d'ouvertures existantes, les réseaux sous dallage ou vide sanitaire, le soubassement pour palissade acoustique, la création d'une rampe d'accès avec gradins, les travaux de création d'un mur en pignon...

Monsieur le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel des travaux qui doivent débuter fin octobre 2026. La première tranche de travaux serait terminée pour septembre 2027. Le transfert des locaux entre la tranche 1 et 2 aurait lieu en juillet et août 2027. La fin de la seconde tranche est prévue en décembre 2027 pour une ouverture de l'école en janvier 2028.

Budget général : décision modificative
Délibération n° 2026/09/17 - 3

Suite à l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation énergétique de l'école, il convient d'approuver les virements de crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
011-613	55 000.00 €				
023		55 000.00 €			
TOTAL	55 000.00 €	55 000.00 €		0.00 €	0.00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**0.00 €**			**0.00 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
181-231	410 000.00 €		021		55 000.00 €
21-2152	90 000.00 €				
23-231	100 000.00 €				
187-231		655 000.00 €			
TOTAL	600 000.00 €	655 000.00 €		0.00 €	55 000.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	**55 000.00 €**			**55 000.00 €**	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Monsieur DUCHEMIN demande si le rapport d'analyse des offres peut lui être communiqué. Le document est consultable en mairie.

Questions diverses

- Madame SIMON dresse un bilan positif de l'ouverture du restaurant scolaire aux ainés. Sept personnes fréquentent la cantine majoritairement pour des repas sur place. Pour le moment, seule une personne prend des repas à emporter. Les ainés sont satisfaits des menus proposés, des horaires, etc.
- Monsieur LE ROUX demande quand le plan d'adressage sera mis en œuvre. Madame AUBERT indique qu'une réunion avec la ville d'Avranches a eu lieu cette semaine pour évoquer différents points et se mettre d'accord sur la numérotation des habitations dont les rues sont en commun sur les deux communes. Une information sera rapidement transmise à la population.
- Monsieur DELAPORTE indique que l'église a été fermée courant juillet suite à la chute d'éléments de la voute (bois vermoulu). Un filet de protection a été mis en place afin de sécuriser les lieux et permettre la réouverture de l'église dans l'attente des travaux de réparation.

Délibération n° 2026/09/17 - 1	Approbation du procès-verbal de la précédente réunion	Adopté à l'unanimité
Délibération n° 2026/09/17 - 2	Rénovation énergétique du groupe scolaire : approbation du plan de financement, attribution et autorisation de signature des marchés aux entreprises et sollicitation de subventions	Adopté à l'unanimité
Délibération n° 2026/09/17 - 3	Budget général : décision modificative	Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h05.

NOM Prénom	Signature
Olivier NOCQUET Maire	
Kévin DUCHEMIN Secrétaire de séance	